

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

(article L621-30 du code du patrimoine)

Villa Gillet

Monument historique inscrit le 26 août 2015
25 rue Chazière, 69004 LYON



RAPPORT DE PRÉSENTATION

1) Localisation

La Villa Gillet est située dans le parc de la Cerisaie, au sommet de la balme surplombant la Saône, sur le versant ouest de la colline de la Croix-Rousse. Elle est intégrée dans le site inscrit du centre historique de Lyon.

2) Historique et description

Sont inscrits au titre des monuments historiques la villa Gillet en totalité les façades et toitures de l'ancienne maison du gardien et l'abri voisin, le parc et ses éléments maçonnés ainsi que les deux portails de la rue Chazière et de la montée des Esses, et à l'exclusion de l'ancienne ferme.

Pour faire face à l'accroissement des industries familiales, et à la nécessité technique d'approvisionnement hydraulique de l'usine de teinture, Paul Gillet fait construire sa villa sur un terrain dénommé « le Clos » ou « la Cerisaie ». Sur ce terrain appartenant à la famille Gillet, est construit de 1911 à 1913 une somptueuse villa de style toscan surplombant l'atelier de teinture du quai de Serin (actuel quai Gillet). Un accès direct existait entre cette propriété et les bâtiments de production, sur le modèle des patrons du XIX^{ème} siècle s'installant près de leurs usines. Paul Gillet a pris soin de placer au point culminant de la propriété un réservoir d'eau destiné à alimenter ses usines en contrebas. Dès 1913, Paul Gillet fait appel au paysagiste René-Edouard André pour aménager le vaste parc et sa vue sur les collines du lyonnais, dans le respect de la pente et des irrégularités du terrain. La famille Gillet occupe la propriété jusqu'en 1976.

Le parc d'une superficie de 46 000 mètres carré, occupe la place de jardin public, pendant que la villa reçût différentes affectations. Différents corps de bâtiments juxtaposés de volumes différents forment cette demeure. L'horizontalité des façades est soulignée par une frise peinte, et par le décrochement des balcons, loggias et terrasses. Les matériaux employés sont variés avec de la pierre calcaire, de la brique, et des colonnes intérieures en marbre. Le bâtiment de l'ancienne ferme subsiste, et a été réutilisé pour la création de logements. La

maison du gardien et les garages adossés au mur de clôture sont également toujours visibles et de facture similaire à la villa.

3) Enjeux de protection : justification du périmètre délimité des abords

La proposition de périmètre délimité des abords s'appuie sur les points suivants :

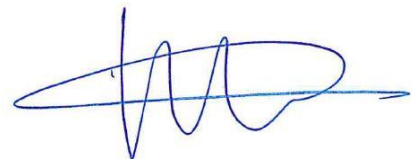
Au nord du périmètre de protection, se tiennent des lotissements des années 1930, période florissante du paysage industriel sur ce quartier, lié aux usines Gillet. Les maisons constituant cet ensemble, présentent une grande qualité architecturale avec des détails de modénatures. Les bâtiments contemporains de ce secteur ont été construits dans le respect de cet écrin architectural, qu'il convient de sauvegarder.

Le tènement à l'ouest de la villa est resté en cohérence avec le monument. Le collège Saint-Charles et l'église Saint-Serin portent des ensembles plus contemporains, aux formes régulières. Certains longent le quai Gillet, dont l'histoire reste intrinsèquement liée à celle des industries du même nom. Il est cohérent d'inclure ce tènement au périmètre de protection proposé.

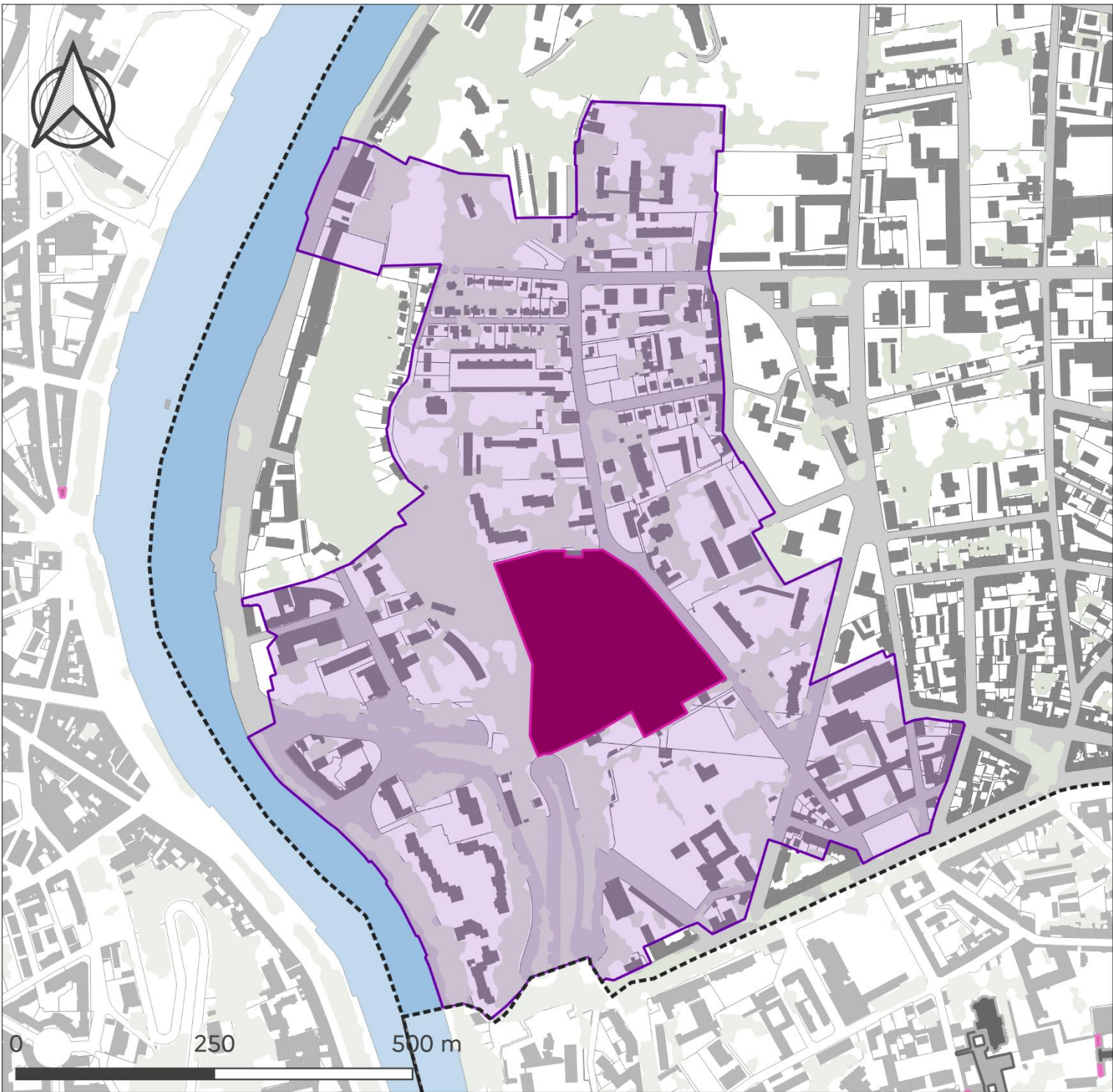
Au sud du parc de la Cerisaie, la propriété des religieuses trinitaires s'élève dans le paysage au cœur de ses espaces boisés qui se rapprochent de l'arborescence du parc de la Cerisaie. Sur la montée des Esses, un des rares témoignages des ateliers Gillet subsiste : un hangar industriel fait face à la rue et caractérise parfaitement le tissu industriel d'origine de ce quartier. Il est donc primordial de conserver cet élément dans notre périmètre, ainsi que la maison bourgeoise de belle facture qui lui fait face. De l'autre côté de la montée des Esses, des barres d'immeubles sans qualité patrimoniale et architecturale s'imposent dans le paysage. Dès lors, et sur toute la continuité sud du quai Gillet, ces ensembles urbains sont exclus du PDA.

À l'ouest du parc de la Cerisaie sur le plateau, des barres de grande hauteur ont fait leur apparition. Leur proximité quasi-immédiate avec le MH impose le maintien d'un enjeu d'accompagnement, en particulier paysager sur ce secteur, car leur mutation pourrait porter atteinte aux abords de la villa. Le PDA propose ainsi d'intégrer ce tènement jusqu'à la montée d'Oche, limite administrative avec le 1^{er} arrondissement de Lyon.

L'architecte des bâtiments de France,

A blue ink signature, appearing to be 'CM', written in a cursive, stylized font.



Christophe MARGUERON

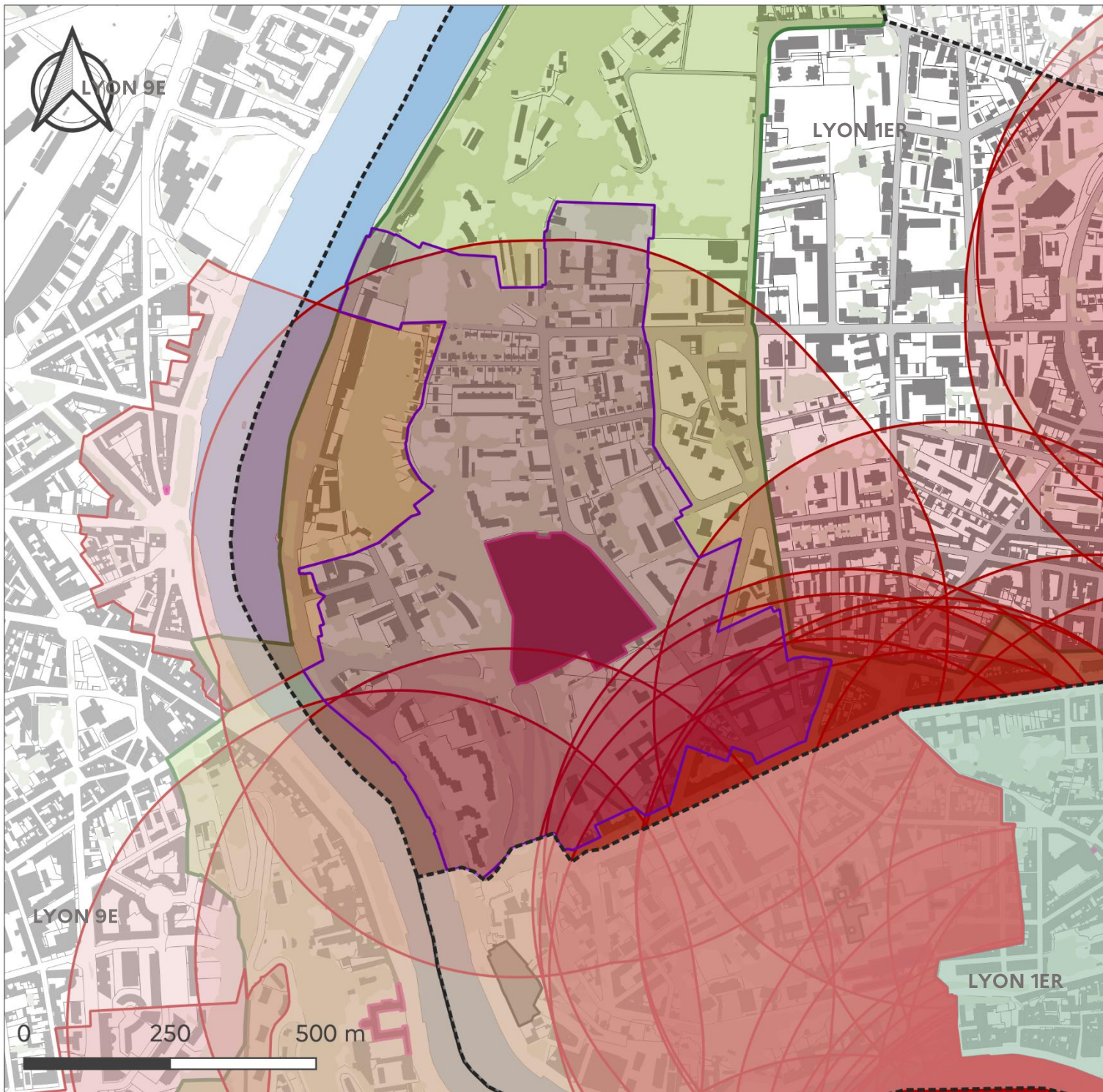


**PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS
DES MONUMENTS HISTORIQUES
NOUVEAU PÉRIMÈTRE**

VILLA GILLET
25 Rue Chazière, 69004 LYON
Monument historique inscrit le 26 août 2015

LÉGENDE

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  MH partiellement inscrit








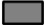

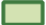
PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES TOUTES PROTECTIONS

VILLA GILLET

25 Rue Chazière, 69004 LYON

Monument historique inscrit le 26 août 2015

LÉGENDE

-  Proposition de périmètre délimité des abords
-  Périmètre de protection des 500 mètres
-  MH inscrit
-  MH partiellement inscrit
-  MH classé
-  MH partiellement classé
-  Site patrimonial remarquable
-  Site inscrit